

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2024-2025

DANS LE CADRE DU
FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 – SOUTIEN À LA
COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
DES MRC

Mars 2024



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. **Avec vous.**

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6

T. 450 562-2474
F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

Préambule

CONSIDÉRANT QUE le Partenariat 2020-2024 : *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT), dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont officiellement ratifié le 31 mars 2020, l'entente relative au FRR – volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC.

CONSIDÉRANT QUE cette entente formelle avec le gouvernement du Québec met à la disposition de la MRC d'Argenteuil une enveloppe budgétaire annuelle de 1 397 565 \$ pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

CONSIDÉRANT QUE conformément aux modalités spécifiées à l'article 26 de l'entente en vigueur, la MRC affecte le Fonds que lui délègue le MAMH au financement de toute mesure de développement locale et régionale portant notamment sur les objets suivants :

- Planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
- Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ;
- Promotion et soutien de l'entrepreneuriat ;
- Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
- Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement ;
- Soutien au développement rural, dans le territoire défini à cette fin.

Conformément aux modalités spécifiées à l'article 18 de l'entente relative au FRR - volet 2, la MRC d'Argenteuil a ciblé les priorités d'intervention sur lesquelles elle souhaite se concentrer en 2024-2025, au regard des enjeux qui sont importants pour l'ensemble de son territoire.

À noter que le présent document sera accessible à la population en tout temps, notamment par le biais du site Web de la MRC d'Argenteuil.

Priorités d'intervention 2024-2025

Dans le cadre du *Fonds régions et ruralité (volet 2)*, la MRC d'Argenteuil a identifié treize (13) priorités d'intervention, à savoir :

- **La revitalisation économique et la stimulation de l'innovation dans un contexte de développement durable ;**
Par exemple : Économie du savoir (recherche et développement, éducation, technologies de l'information et des communications, acquisition de données); Économie sociale; Promotion et soutien à l'entrepreneuriat; Soutien à l'entreprise; Développement industriel; Développement touristique; Économie numérique; Développement durable des ressources naturelles; Stratégies de revitalisation; Développement cinématographique; Politique d'achat local; etc.
- **L'employabilité et l'immigration;**
Par exemple : Développement de main-d'œuvre qualifiée, Accueil et rétention de spécialistes; Formation postsecondaire; etc.
- **Stratégie d'accueil et marketing territorial;**
Par exemple : Développement d'une image de marque régionale; Valorisation du territoire, Valorisation des produits locaux; etc.
- **La planification et l'aménagement durable du territoire;**
Par exemple : conformité des plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales au schéma d'aménagement et de développement de la MRC; Optimiser l'aménagement et le développement du territoire en considérant les contraintes anthropiques et les contraintes naturelles; Bonification des connaissances relatives au territoire; Géomatique et cartographie du territoire; etc.
- **La protection et la mise en valeur de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts ;**
Par exemple : Protection et valorisation des paysages; Foresterie, Protection, conservation et valorisation de la faune et de la flore; Sentiers de randonnée; sentiers récréatifs; Accès aux plans d'eau; Adaptation aux changements climatiques; Protection et valorisation de l'eau et des milieux humides; Stratégies environnementales; Gestion des matières résiduelles; Recherche et développement; etc.
- **La diversification et la valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture ;**
Par exemple : Plan de développement de la zone agricole; Agrotourisme; Agroforesterie; Circuits courts; Marchés publics; Banque de terres; Protection et valorisation des paysages; Stratégie de commercialisation; « label », Promotion et sensibilisation à l'agriculture biologique; Soutien aux activités sociales liées à l'agriculture; Agriculture communautaire; Recherche et développement; etc.
- **L'optimisation et le renouvellement des services de proximité notamment en matière de transport collectif et de télécommunication ;**
Par exemple : Transport collectif; Technologies de l'information et des communications; Dynamiser et revitaliser les noyaux villageois; Gentrification des quartiers; Logement social; Développement intégré des ressources et services; Maintien de services (ex. services financiers, services postaux, stations d'essence, dépanneurs, épiceries, etc.); Formation postsecondaire; Économie sociale;

Pérennité des organismes sociocommunautaires; Coop de services; Complémentarité rurale-urbaine; etc.

- **La protection et la mise en valeur des arts, de la culture et du patrimoine;**
Par exemple : Soutien aux institutions et associations culturelles ; Protection et valorisation du patrimoine bâti ; Valorisation arts, métiers d'arts; Reconnaissance de l'importance des créateurs; Programmation culturelle; Bibliothèque; Fêtes, Festivals, Concerts, Expositions; Interprétation arts, histoire, patrimoine; L'éducation et l'accès pour tous à la culture; etc.
- **Le maintien et le renforcement de la vitalité sociale des communautés ;**
Par exemple : Animation du milieu, Infrastructure communautaire, Lieu de rassemblement populaire, Fêtes de villages, Festivals; Voisinage; Bénévolat, Engagement, Reconnaissance, Participation citoyenne; Appartenance; Fierté; Développement d'une image de marque locale; Stratégie d'accueil de nouveaux arrivants; etc.
- **La prévention de la criminalité;**
Par exemple : Campagnes de sensibilisation et de prévention, Itinérance; Travail de rue ou de proximité; Milieu de vie sécuritaire; formation des intervenants, etc.
- **La valorisation des jeunes, des familles et des aînés;**
Par exemple : Politique familiale, Municipalités amies des aînés; Accès des femmes au marché du travail; Équité homme-femme; Déclin démographique de la communauté anglophone; Projets intergénérationnels; Valorisation et implication des jeunes et des aînés; etc.
- **La mobilisation et l'engagement envers une solidarité durable ;**
Par exemple : Persévérance scolaire, Formation postsecondaire; Lutte à la pauvreté, Sécurité alimentaire; Communautés nourricières, Inclusion sociale des individus; Prise en charge collective; Renforcement des capacités de réseautage et de concertation; Exode des jeunes; etc.
- **La création d'environnements favorables au développement et au maintien de saines habitudes de vie ;**
Par exemple : Démarche de sensibilisation et de promotion de l'activité physique et d'une saine alimentation; Mobilité active; Vélo; Marche; Pistes multifonctionnelles; Utilisation et bonification des infrastructures et activités de loisirs et de sports; Jardins communautaires; Événements sportifs; etc.

Face à des responsabilités sans cesse croissantes depuis quelques années, la MRC d'Argenteuil et ses partenaires se sont dotés de divers outils de planification et de développement du territoire. Les priorités d'intervention identifiées par la MRC d'Argenteuil dans le cadre du *Fonds régions et ruralité – volet 2* en tiennent évidemment compte. À titre indicatif, voici une liste non exhaustive des planifications existantes sur le territoire de la MRC d'Argenteuil :

- Schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC d'Argenteuil ;
- Plan d'action local pour l'économie et l'emploi du CLD d'Argenteuil ;
- Plan de développement de la zone d'agricole de la MRC d'Argenteuil ;
- Politique culturelle de la MRC d'Argenteuil (2006) ;
- Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale d'Argenteuil (2012-2015) ;

- Plans d'action locaux du laboratoire rural Ma santé en valeur (2008-2013) ;
- Plan d'action triennal du regroupement de partenaires de Québec en forme Argenteuil (2012-2015) ;
- Plan de développement des transports 2014-2018 de la MRC d'Argenteuil ;
- Stratégie numérique d'Argenteuil (2015) ;
- Stratégie économique d'Argenteuil 2016-2020 ;
- Stratégie de conservation des milieux naturels d'Argenteuil (2016) ;
- Politique des aînés et des familles d'Argenteuil (2016) ;
- Plan de gestion des matières résiduelles (2016) ;
- Schéma de couverture de risques de la MRC d'Argenteuil (2016) ;
- Plan d'action pour la prévention de la criminalité de la MRC d'Argenteuil 2019-2023 (2019) ;
- Etc.

Ces nombreuses planifications existantes sur le territoire de la MRC d'Argenteuil émanent toutes de démarches de réflexion et de mobilisation auxquelles la MRC, les municipalités locales et les partenaires du milieu ont été activement impliqués au cours des dernières années.

Les priorités d'interventions 2024-2025 ont été adoptées par le conseil de la MRC d'Argenteuil lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2024 (Résolution numéro : 24-03-096).